



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques
Unité Qualité de l'Eau**

LE PRÉFET

Auch, le 23 mars 2022

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro 32-2021-00256 et relatif à

**L'AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA ZA DU PÉRÉ
SUR LA COMMUNE DE SEISSAN**

lequel a été déclaré complet et régulier le 26 août 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Je vous prie de trouver sous ce pli un exemplaire du dossier de déclaration, une copie du récépissé, un certificat d'achèvement des travaux et un certificat d'affichage.

Le présent courrier et le récépissé doivent être affichés à la mairie de votre commune de Seissan pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

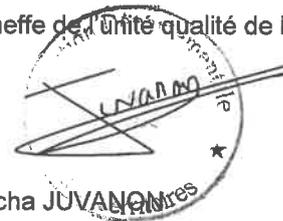
Le certificat d'affichage n'est pas à retourner à la Direction Départementale des Territoires du Gers mais à conserver par vos soins à l'issue de la période d'affichage.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de **SEISSAN**.

Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe de l'unité qualité de l'eau



Natacha JUVANON

Pièce jointe : – 1 dossier de déclaration
– 1 copie du récépissé de déclaration
– 1 certificat d'affichage
– 1 certificat d'achèvement des travaux

Copie pour information :
Madame CASSE Claire - IngC – 1 rue Vincent Van Gogh – 32 000 AUCH

Monsieur François RIVIERE
Communauté de communes Val de Gers
1 place Carnot
32 260 SEISSAN

Mél. . camille.diome@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 53 33
19 Place du Foirail - 32 000 AUCH
www.gers.gouv.fr